



Rivière-du-Loup, mardi le 14 novembre 2006

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Madame Renée Poliquin  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
575, rue St-Amable, bur. 2.10  
Québec, Qc G1R 6A6

Objet : Projet de construction d'une autoroute dans l'axe de la route 185 entre  
Rivière-du-Loup et la frontière du Nouveau-Brunswick

---

Bonjour,

Pour faire suite à la lettre reçue de votre part le 6 novembre dernier, voici les réponses à vos interrogations.

Tout d'abord, les ATR associées du Québec sont gestionnaires du programme de signalisation touristique et le ministère des Transports applique cette politique de signalisation pour les entreprises à vocation touristique. L'Association touristique régionale, quant à elle, transmet l'information aux entreprises concernées et évalue leur admissibilité au programme.

Les coûts pour les entreprises touristiques (hébergements, attraits) sont différents des entreprises de services (restaurants, stations services). Vous trouverez, jointe à cette lettre la grille tarifaire pour le programme de signalisation touristique et pour le programme de signalisation de services. De plus, le coût de chaque panneau touristique diffère selon la catégorie de route. Les coûts ne sont pas reliés au nombre de panneaux ni au débit de la route.

Exemple :

L'Auberge La Dolce Vita à Notre-Dame-du-Lac a de la signalisation touristique sur l'autoroute 85, en voici la description :

Autoroute 85 Nord sortie 29 (signal)	2 012.29 \$ (catégorie 1)
Autoroute 85 Nord – Bretelle	603.69 \$ (catégorie 3)
Rue Bélanger / Rue de l'Église	556.03 \$ (catégorie 4)




Autoroute 85 Sud sortie 29 (signal)	2 012.29 \$ (catégorie 1)
Autoroute 85 Sud – Bretelle	603.69 \$ (catégorie 3)
Rue de l'Aréna / Rue de l'Église	503.07 \$ (catégorie 5)
Rue de l'Église / Rue Bélanger	556.03 \$ (catégorie 4)
Rue de l'Église / Rue Moreau	503.07 \$ (catégorie 5) – Juridiction municipale
Rue de l'Église / Rue Commerciale	<u>503.07 \$ (catégorie 5) – Juridiction municipale</u>
TOTAL	7 853.23 \$ (pour un contrat de 3 ans)

\* À noter que les prix en vigueur sont ceux de l'année 2005. Une dérogation a été faite à toutes les entreprises ayant déjà de la signalisation avant les travaux d'autoroute à savoir que le ministère des Transports exige seulement un panneau sur l'autoroute (le signale) au lieu des deux exigés dans la politique.

Si vous voulez d'avantage d'information concernant le programme de signalisation touristique, vous pouvez contacter madame Audrée McNicoll aux ATR associées du Québec au 450-686-8358 poste 31 ou Karine Lebel, à Tourisme Bas-Saint-Laurent au 418-867-3015.

Espérant avoir répondu à toutes vos questions, veuillez agréer, Madame Poliquin, mes salutations les plus distinguées.



Pierre Laplante  
Directeur général

p.j. Grille tarifaire 2006

**Programme de signalisation touristique  
en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2006**

**Tarification pour les nouvelles demandes de signalisation  
et le premier renouvellement de contrat**

Catégorie de panneau	Dimensions (mm)	Types de routes	Coût triennal	Coût annuel
1	3500 x 900	➤ Autoroute	2 054,55 \$	684,85 \$
2	2400 x 600	➤ Route principale	946,18 \$	315,40 \$
3	1800 x 450	➤ Autre route numérotée	616,37 \$	205,46 \$
4	1500 x 380	➤ Route non numérotée	567,71 \$	189,23 \$
5	1200 x 300	➤ Espace restreint	513,63 \$	171,21 \$
6	900 x 300	➤ Espace restreint	448,76 \$	149,59 \$

**Tarification à partir du deuxième renouvellement de contrat<sup>1</sup>**

Catégorie de panneau	Dimensions (mm)	Types de routes	Coût triennal	Coût annuel
1	3500 x 900	➤ Autoroute	1 540,91 \$	513,63 \$
2	2400 x 600	➤ Route principale	709,66 \$	236,56 \$
3	1800 x 450	➤ Autre route numérotée	462,27 \$	154,09 \$
4	1500 x 380	➤ Route non numérotée	425,75 \$	141,92 \$
5	1200 x 300	➤ Espace restreint	385,25 \$	128,42 \$
6	900 x 300	➤ Espace restreint	336,60 \$	112,21 \$

<sup>1</sup> À partir du deuxième renouvellement de contrat, c'est-à-dire après 6 ans, les tarifs sont réduits de 25 % par rapport au tarif régulier.

Prenez note que la tarification du programme de signalisation peut être assujettie à une indexation annuelle le 1er avril de chaque année, selon l'IPC québécois au 31 décembre.  
Au 31 décembre 2005, cet indice était de 2.1 %.

**Programme de signalisation des services  
en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2006**

**Tarification pour les nouvelles demande de signalisation**

Catégorie	Coût	
	Annuel	Triennal
Autoroute	1 946,41 \$	5 839,25 \$
Voie de sortie	459,57 \$	1 378,72 \$
Route secondaire	457,57 \$	1 378,72 \$
Face à l'établissement	194,64 \$	583,92 \$

**Tarification à partir du premier renouvellement de contrat<sup>1</sup>**

Catégorie	Coût	
	Annuel	Triennal
Autoroute	1 654,46 \$	4 963,38 \$
Voie de sortie	390,67 \$	1 171,99 \$
Route secondaire	390,67 \$	1 171,99 \$
Face à l'établissement	165,38 \$	496,14 \$

<sup>1</sup> À partir du premier renouvellement de contrat, c'est-à-dire après trois ans, les tarifs sont réduits de 15 % par rapport au tarif régulier.

**Tarification pour la fabrication des logos  
lors d'une nouvelle demande de signalisation ou d'une modification**

Catégorie	Coût à l'unité
Autoroute	636,08 \$
Voie de sortie	238,54 \$
Route secondaire	238,54 \$
Face à l'établissement	238,54 \$

Prenez note que la tarification du programme de signalisation peut être assujettie à une indexation annuelle le 1er avril de chaque année, selon l'IPC québécois au 31 décembre.  
Au 31 décembre 2005, cet indice était de 2.1 %.